

COMMUNE DE RUEIL-MALMAISON

(HAUTS-DE-SEINE)

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

SÉANCE DU 26 JUIN 2014 (affiché le 3 juillet 2014)

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE 26 JUIN, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 19 JUIN 2014, s'est assemblé sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Étaient présents :

M. OLLIER, M. LE CLEC'H, Mme RUCKERT (de la délibération n° 139 à la n° 181 et de la délibération n° 184 à la n° 214), M. MAGNIN-LAMBERT, Mme DEMBLON-POLLET (de la délibération n° 150 à la n° 214), Mme BOUTEILLE, M. LANGLOIS D'ESTAINTOT (de la délibération n° 141 à la n° 214), Mme GUETTA-HAMADI (de la délibération n° 153 à la n° 214), M. BARBIER DE LA SERRE, Mme GENOVESI, M. PERRIN, Mme ROUBY, M. COSSON, Mme HAMZA, M. TROTIN, Mme DELOFFRE (de la délibération n° 139 à la n° 164 et de la délibération n° 166 à la n° 214), M. BOUSSO, Mme CHANCERELLE, M. DIDRIT (de la délibération n° 153 à la n° 214), M. BOUIN, M. MORIN, Mme DAVANTURE, Mme MAYET, Mme VALLETTA (de la délibération n° 141 à la n° 214), Mme GIBERT, M. NAJIB, M. PASADAS, Mme BRETEAU, M. SGARD, M. GROS, Mme THIERRY, Mme OHANA, Mme COULAMY (de la délibération n° 141 à la n° 214), M. SAUSSEZ, Mme CORREA, M. LARRAIN, Mme ZEHNER, Mme RALIBERA, M. JEANMAIRE, Mme CLAVEL, M. RUFFAT, M. TOULOUSE, M. POIZAT, Mme SCHNEIDER.

Excusés représentés :

M. GABRIEL (pouvoir à M. MAGNIN-LAMBERT), Mme DEMBLON-POLLET (pouvoir à Mme ROUBY de la délibération n° 139 à la n° 149), M. LANGLOIS D'ESTAINTOT (pouvoir à Mme BOUTEILLE de la délibération n° 139 à la n° 140), Mme GUETTA-HAMADI (pouvoir à M. LARRAIN de la délibération n° 139 à la n° 152), M. DIDRIT (pouvoir à Mme DELOFFRE de la délibération n° 139 à la n° 152), Mme VALETTA (pouvoir à M. MORIN de la délibération n° 139 à la n° 140), M. GODON (pouvoir à M. PERRIN), Mme COULAMY (pouvoir à M. LE CLEC'H de la délibération n° 139 à la n° 140), Mme HUMMLER-REAUD (pouvoir à M. JEANMAIRE), M. ROCHERON (pouvoir à M. TOULOUSE).

Absents :

Mme RUCKERT (de la délibération n° 182 à la n° 183), Mme DELOFFRE (à la délibération n° 165), Mme MILLECAMPS.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h00 et demande à M. Alain MAGNIN-LAMBERT, de procéder à l'appel des membres présents.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Alain MAGNIN-LAMBERT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil municipal,

N° 139 - Décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

PREND acte des décisions prises par le Maire dans l'intervalle des deux séances du Conseil municipal.

N° 140 - Présentation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 avril 2014.

PREND ACTE du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 avril 2014 sous réserve des modifications que M. Bertrand ROCHERON pourrait apporter à l'issue de la séance du Conseil.

N° 141 - Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal.

Adopté à la majorité PAR 47 POUR ET 1 CONTRE ;

ADOpte le règlement intérieur du Conseil municipal annexé à la délibération.

N° 142 - Remplacement de Monsieur Arnaud DUPOUY au sein de la commission d'ouverture des plis dans le cadre des délégations de service public.

Adopté à l'unanimité PAR 41 POUR ET 7 ABSTENTIONS ;

DÉSIGNE Mme Murielle SCHNEIDER en tant que membre titulaire de la commission d'ouverture des plis dans le cadre des délégations de service public.

N° 143 - Remplacement de Monsieur Arnaud DUPOUY au sein du conseil de l'école élémentaire George Sand.

Adopté à l'unanimité PAR 41 POUR ET 7 ABSTENTIONS ;

DÉSIGNE Mme Murielle SCHNEIDER en tant que membre titulaire du Conseil de l'école élémentaire George Sand.

N° 144 - Remplacement de Monsieur Arnaud DUPOUY au sein du conseil d'administration de l'Office Multipartenarial de l'Avenir.

Adopté à l'unanimité PAR 41 POUR ET 7 ABSTENTIONS ;

DÉSIGNE Mme Murielle SCHNEIDER en tant que membre titulaire du conseil d'administration de l'Office Multipartenarial de l'Avenir.

N° 145 - Remplacement de Monsieur Arnaud DUPOUY au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public "Maison de l'Emploi Rueil-Suresnes".

Adopté à l'unanimité PAR 41 POUR ET 7 ABSTENTIONS ;

DÉSIGNE Mme Murielle SCHNEIDER aux fins de siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public "Maison de l'Emploi Rueil-Suresnes".

N° 146 - Remplacement de Monsieur Arnaud DUPOUY au sein de la commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports.

Adopté à l'unanimité PAR 41 POUR ET 7 ABSTENTIONS ;

DÉSIGNE Mme Murielle SCHNEIDER en tant que membre titulaire de la commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports.

N° 147 - Désignation des membres représentant le Conseil municipal au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Adopté à la majorité PAR 41 POUR, 3 CONTRE ET 4 ABSTENTIONS ;

DESIGNE en tant que représentants du Conseil municipal au sein de la commission locale des charges transférées :

- M. Patrick OLLIER,
- M. François LE CLECH,
- M. Denis GABRIEL,
- Mme Carole RÜCKERT.

N° 148 - Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de l'Office de tourisme du Pays des impressionnistes.

Adopté à l'unanimité PAR 41 POUR ET 7 ABSTENTIONS ;

DESIGNE les représentants de la Commune au sein du conseil d'administration de l'Office de Tourisme du Pays des Impressionnistes :

- en qualité de titulaire : M. Philippe TROTIN,
- en qualité de suppléant : M. Olivier BARBIER DE LA SERRE.

N° 149 - Modification des membres représentant le Conseil municipal au sein du comité stratégique de la Société du Grand-Paris.

Adopté à l'unanimité PAR 41 POUR ET 7 ABSTENTIONS ;

DESIGNE en qualité de représentants du Conseil municipal au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris :

En tant que titulaire :

- Mme Monique BOUTEILLE.

En tant que suppléant :

- M. Denis GABRIEL.

N° 150 - Mise en place et composition de la commission de circulation et de stationnement.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

MET EN PLACE la commission de la circulation et du stationnement.

APPROUVE la composition de la commission comme suit :

- les membres du Conseil municipal délégués à la voirie, à la circulation et au suivi des travaux des Villages à savoir MM. Alain BOUIN, Jean-Simon PASADAS, Frédéric SGARD et Olivier GODON,
- un représentant du Conseil municipal titulaire, Mme Sylvie CLAVEL et un suppléant, M. Roland TOULOUSE,
- les responsables de la circulation des Villages,
- les hôtesses de Villages,
- les agents de la Direction générale des services techniques en charge de ces dossiers,
- les agents du service communication assurant le suivi de ces dossiers,
- un représentant de la Police nationale,
- deux représentants de la Police municipale,
- un représentant de la Prévention routière des Hauts-de-Seine,
- un représentant des sapeurs pompiers,
- un représentant des taxis communaux,
- un représentant de l'association Rueil à vélo,
- un représentant de la Charte et permanence Handicap.

PRECISE que le Maire désigne par arrêté le membre du Conseil municipal qui préside la commission.

N° 151 - Mise en place et composition de la commission des marchés forains.

Adopté à l'unanimité PAR 41 POUR ET 7 ABSTENTIONS ;

DECIDE la mise en place de la Commission des marchés forains.

PRECISE qu'elle sera composée des membres suivants:

- l'Adjoint au Maire délégué au commerce, à l'artisanat et aux marchés forains,
- le Conseiller municipal délégué à l'artisanat,
- trois représentants de la société GÉRAUD,
- des représentants des commerçants des marchés de la Ville élus lors d'élections organisées par la société GÉRAUD sur chaque marché de la ville,
- un représentant de l'association des commerçants forains.

INDIQUE que le Président de la Commission est désigné par arrêté du Maire.

N° 152 - Modification des règlements des activités périscolaires, de loisirs et de la restauration scolaire de la Ville de Rueil-Malmaison.

Adopté à l'unanimité PAR 47 POUR ET 1 ABSTENTION ;

DECIDE la modification des règlements des activités périscolaires, de loisirs et de la restauration scolaire.

APPROUVE les nouveaux règlements des activités périscolaires, de loisirs et de la restauration scolaire annexés à la présente délibération.

N° 153 - Révision de l'abattement général à la base de la taxe d'habitation à un niveau de droit commun.

Adopté à l'unanimité PAR 44 POUR ET 4 ABSTENTIONS ;

DECIDE de ramener l'abattement général à la base de la taxe d'habitation au niveau du maximum de droit commun soit 15% de la valeur locative brute moyenne communale.

INDIQUE que ce rapprochement se fera de façon progressive sur une période de 3 ans par parts égales.

Les autres abattements de la base de la taxe d'habitation demeurent inchangés.

N° 154 - Modification du tableau des indemnités de fonction allouées par la Commune aux membres du Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité PAR 47 POUR ET 1 ABSTENTION ;

ADOPTE le tableau modifié des indemnités allouées aux Elus du Conseil municipal tel qu'annexé à la délibération.

PRECISE que l'indemnité de Mme Murielle SCHNEIDER sera versée à titre rétroactif à compter du 13 mai 2014, date de son entrée en fonction.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

N° 155 - Modalités de reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

DECIDE que la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, perçue par le SIGEIF en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité à compter des impositions dues au titre de l'année 2015, sera reversée à la Commune à hauteur du pourcentage maximal légalement prévu ou, à défaut de plafond légal, à hauteur de 99 % du produit perçu sur le territoire de la commune, conformément à la délibération concordante prise par le SIGEIF.

AUTORISE le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

N° 156 - Subventions aux associations - attributions complémentaires pour l'exercice 2014.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

ACCORDE les subventions complémentaires aux associations locales au titre de l'exercice 2014, tel que figurant sur l'état annexé à la présente délibération.

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

N° 157 - Approbation du Compte Administratif 2013 de l'EPIC Office du Tourisme - modification du montant de la subvention 2014.

Adopté à l'unanimité PAR 47 POUR ;

Monsieur Patrick OLLIER ne prend pas part au vote.

APPROUVE le Compte administratif 2013 présenté par le Conseil d'administration de l'EPIC Office du Tourisme.

DECIDE de diminuer sa subvention de fonctionnement 2014 à 120 000 €.

N° 158 - Garantie communale pour un emprunt de 1 930 000 euros contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par la SAIEM du Moulin à Vent pour la réhabilitation de 72 logements accompagnés et hébergement sis 42 rue Martignon à Rueil-Malmaison.

Adopté à l'unanimité PAR 47 POUR ;

Madame Agnès BRETEAU ne prend pas part au vote.

ACCORDE sa garantie, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 930 000 €, souscrit par la SAIEM du Moulin à Vent auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt

n° 6787 constitué d'une ligne de prêt. Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération. ACCORDE sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

S'ENGAGE dans les meilleurs délais, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre simple, à se substituer à la SAIEM du Moulin à Vent pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE en outre, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

AUTORISE le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SAIEM du Moulin à Vent.

N° 159 - Versement d'un fonds de concours par la Ville de Rueil-Malmaison à la Communauté d'Agglomération du Mont-Valérien destiné à financer des travaux de voirie.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

DECIDE qu'un fonds de concours de 2 330 000 € sera versé par la Ville de Rueil-Malmaison à la Communauté d'Agglomération du Mont-Valérien afin de participer à des travaux de voirie.

ADOpte les termes de la convention financière désignant les travaux éligibles.

AUTORISE le Maire ou l'Elu délégué à signer ladite convention.

N° 160 - Revalorisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

FIXE, à compter du 1er janvier 2015, les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure comme suit :

1. S'agissant des enseignes :

- exonération des enseignes dont la superficie est inférieure ou égale à 7 m² ;
- 20,40 € lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 7 m² et inférieure ou égale à 12 m² ;
- 40,80 € lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 50 m² ;
- 81,60 € lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 50 m².

2. S'agissant des dispositifs publicitaires et des pré enseignes :

- 20,40 € pour les supports non numériques dont la surface est inférieure ou égale à 50 m² ;
- 40,80 € pour les supports non numériques dont la surface est supérieure à 50 m² ;

- 61,20 € pour les supports numériques dont la surface est inférieure ou égale à 50 m² ;
- 122,40 € pour les supports numériques dont la surface est supérieure à 50 m².

N° 161 - Fixation des tarifs de la restauration scolaire.

Adopté à la majorité PAR 45 POUR ET 3 CONTRE ;

FIXE, à compter du 2 septembre 2014, les tarifs de la restauration scolaire comme suit :

Quotients	Tarifs
De 0 à 270 €	0,74 €
De 270,01 à 469 €	De 0,74 à 1,53 €
De 469,01 à 715 €	De 1,53 à 4,10 €
De 715,01 à 1 033 €	De 4,10 à 5,37 €
De 1 033,01 à 1 583 €	De 5,37 à 6,32 €
De 1 583,01 à 2 300 €	De 6,32 à 7,01 €
De 2 300,01 à 3 018 € et au delà	De 7,01 à 7,60 €
Hors Rueil	8,67 €

FIXE, à compter du 2 septembre 2014, le droit d'entrée dans les restaurants scolaires de la Ville pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires incompatibles avec la cuisine diététique proposée par la cuisine centrale comme suit :

Quotients	Tarifs	
De 0 à 270 €	Gratuit	
De 270,01 € à 3 018 € et au delà	1,57 €	
	01/01/14	02/09/14
Personnel enseignant	5,95 €	6,54 €

APPLIQUE, à compter du 2 septembre 2014, le tarif médian de la tranche 4 par repas servi aux enfants non Rueillois affectés aux écoles Alphonse Daudet et Bons Raisins en Classe d'Intégration Scolaire dans le cadre du Réseau Départemental des Classes Spécialisées.

RAPPELLE que ce tarif, correspondant au tarif médian de la tranche 4 du barème des tarifs applicables à compter du 2 septembre 2014, doit être considéré comme le tarif maximum applicable aux enfants Rueillois fréquentant ces Classes d'Intégration Scolaire.

APPLIQUE, à compter du 2 septembre 2014, le tarif maxi de la tranche 7 par repas servi aux enfants non Rueillois scolarisés en classe CHAM.

N° 162 - Fixation des tarifs des études surveillées.

Adopté à la majorité PAR 45 POUR ET 3 CONTRE ;

FIXE, à compter du 2 septembre 2014, les tarifs des études surveillées dans les écoles primaires comme suit :

Quotients	Forfait mensuel temps plein 4 jours par semaine	Forfait mensuel mi-temps 2 jours par semaine
De 0 à 270 €	14,36 €	7,18 €
De 270,01 à 469 €	De 14,36 € à 16,97 €	De 7,18 € à 8,48 €
De 469,01 à 715 €	De 16,97 € à 25,94 €	De 8,48 € à 12,97 €
De 715,01 à 1 033 €	De 25,94 € à 32,47 €	De 12,97 € à 16,23 €
De 1 033,01 à 1 583 €	De 32,47 € à 36,22 €	De 16,23 € à 18,11 €
De 1 583,01 à 2 300 €	De 36,22 € à 38,99 €	De 18,11 € à 19,50 €
De 2 300,01 à 3 018 € et au delà	De 38,99 € à 45,36 €	De 19,50 € à 22,68 €

N° 163 - Fixation des tarifs des accueils de loisirs périscolaires.

Adopté à la majorité PAR 45 POUR ET 3 CONTRE ;

FIXE, à compter du 2 septembre 2014, les tarifs de l'accueil loisirs périscolaire comme suit :

1) Accueil du matin – écoles maternelles et écoles primaires

quotients	Forfait mensuel temps plein 5 jours par semaine	Forfait mensuel mi-temps 2 jours par semaine
De 0 à 270 €	8,71 €	3,48 €
De 270,01 à 469 €	De 8,71 € à 10,89 €	De 3,48 € à 4,36 €
De 469,01 à 715 €	De 10,89 € à 12,87 €	De 4,36 € à 5,15 €
De 715,01 à 1 033 €	De 12,87 € à 15,05 €	De 5,15 € à 6,02 €
De 1 033,01 à 1 583 €	De 15,05 € à 17,42 €	De 6,02 € à 6,97 €
De 1 583,01 à 2 300 €	De 17,42 € à 19,60 €	De 6,97 € à 7,84 €
De 2 300,01 à 3 018 € et au delà	De 19,60 € à 32,47 €	De 7,84 € à 12,99 €

2) Accueil du soir – écoles maternelles

quotients	Forfait mensuel temps plein 4 jours par semaine	Forfait mensuel mi-temps 2 jours par semaine
De 0 à 270 €	33,72 €	16,86 €
De 270,01 à 469 €	De 33,72 € à 40,51 €	De 16,86 € à 20,26 €
De 469,01 à 715 €	De 40,51 à 48,36 €	De 20,26 € à 24,18 €
De 715,01 à 1 033 €	De 48,36 € à 54,08 €	De 24,18 € à 27,04 €
De 1 033,01 à 1 583 €	De 54,08 € à 62,99 €	De 27,04 € à 31,50 €
De 1 583,01 à 2 300 €	De 62,99 € à 73,17 €	De 31,50 € à 36,59 €
De 2 300,01 à 3 018 € et au delà	De 73,17 € à 101,17 €	De 36,59 € à 50,59 €

3) Accueil du soir – écoles primaires après études

quotients	Forfait mensuel temps plein 4 jours par semaine	Forfait mensuel mi-temps 2 jours par semaine
De 0 à 270 €	24,39 €	12,20 €
De 270,01 à 469 €	De 24,39 € à 30,21 €	De 12,20 € à 15,11 €
De 469,01 à 715 €	De 30,21 € à 36,59 €	De 15,11 € à 18,30 €
De 715,01 à 1 033 €	De 36,59 € à 42,41 €	De 18,30 € à 21,21 €
De 1 033,01 à 1 583 €	De 42,41 € à 48,23 €	De 21,21 € à 24,12 €
De 1 583,01 à 2 300 €	De 48,23 € à 54,61 €	De 24,12 € à 27,30 €
De 2 300,01 à 3 018 € et au delà	De 54,61 € à 90,92 €	De 27,30 € à 45,46 €

4) Garderie du mercredi midi

quotients	Garderie mercredi midi Forfait mensuel pour tous les mercredis 11h30 - 12h30
De 0 à 270 €	3,48 €
De 270,01 à 469 €	De 3,48 € à 4,36 €
De 469,01 à 715 €	De 4,36 à 5,15 €
De 715,01 à 1 033 €	De 5,15 € à 6,02 €
De 1 033,01 à 1 583 €	De 6,02 € à 6,97 €
De 1 583,01 à 2 300 €	De 6,97 à 7,84 €
De 2 300,01 à 3 018 € et au delà	De 7,84 € à 12,99 €
Hors Rueil	-

5) Accueil du mercredi après midi

quotients	Mercredi après-midi Accueil de loisirs avec restauration Forfait mensuel pour tous les mercredis
De 0 à 270 €	6,78 €
De 270,01 à 469 €	De 6,78 € à 9,06 €
De 469,01 à 715 €	De 9,06 € à 18,17 €
De 715,01 à 1 033 €	De 18,17 € à 27,23 €
De 1 033,01 à 1 583 €	De 27,23 € à 31,77 €
De 1 583,01 à 2 300 €	De 31,77 € à 34,26 €
De 2 300,01 à 3 018 € et au delà	De 34,26 € à 36,34 €
Hors Rueil	164,38 €

APPLIQUE, à compter du 2 septembre 2014, le tarif médian de la tranche 4 pour les enfants handicapés non rueillois fréquentant l'accueil de loisirs Joël Prud'homme.

RAPPELLE que ce tarif, correspondant au tarif médian de la tranche 4 du barème des tarifs applicables à compter du 2 septembre 2014, doit être considéré comme le tarif maximum applicable aux enfants rueillois fréquentant l'accueil de loisirs Joël Prud'homme.

N° 164 - Fixation des tarifs des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires.

Adopté à la majorité PAR 45 POUR ET 3 CONTRE ;

FIXE, à compter du 2 septembre 2014, les tarifs des accueils loisirs pendant les vacances scolaires maternelles et primaires comme suit :

quotients	Forfait hebdomadaire (5 jours)
De 0 à 270 €	10,27 €
De 270,01 à 469 €	De 10,27 € à 13,73 €
De 469,01 à 715 €	De 13,73 € à 27,53 €
De 715,01 à 1 033 €	De 27,53 € à 41,27 €
De 1 033,01 à 1 583 €	De 41,27 € à 48,13 €
De 1 583,01 à 2 300 €	De 48,13 € à 51,91 €
De 2 300,01 à 3 018 € et au delà	De 51,91 € à 55,06 €

INDIQUE que les repas pris par les enfants aux cours d'une journée d'accueil loisirs seront tarifés aux mêmes conditions que la restauration scolaire telles que rappelées ci-dessous :

quotients	tarifs
De 0 à 270 €	0,74 €
De 270,01 à 469 €	De 0,74 à 1,53 €
De 469,01 à 715 €	De 1,53 à 4,10 €
De 715,01 à 1 033 €	De 4,10 à 5,37 €
De 1 033,01 à 1 583 €	De 5,37 à 6,32 €
De 1 583,01 à 2 300 €	De 6,32 à 7,01 €
De 2 300,01 à 3 018 € et au delà	De 7,01 à 7,60 €

APPLIQUE, à compter du 2 septembre 2014, le tarif médian de la tranche 4 pour les enfants en situation de handicap non Rueillois fréquentant l'accueil de loisirs Joëlle Prud'homme.

RAPPELLE que ce tarif, correspondant au tarif médian de la tranche 4 du barème des tarifs applicables à compter du 2 septembre 2014, doit être considéré comme le tarif maximum applicable aux enfants Rueillois fréquentant l'accueil de loisirs Joëlle Prud'homme.

N° 165 - Fixation des tarifs des activités organisées par la Direction Prévention-Médiation.

Adopté à la majorité PAR 41 POUR ET 6 CONTRE ;

FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 1er septembre 2014, les tarifs des activités et animations organisées par le service de Prévention et de Médiation :

	01/09/13	01/09/14
Billetterie pour les moins de 18 ans		
Piscine, patinoire, bowling, bases de loisirs	1,85 €	2,00 €
Cinéma, musée, théâtre	50 % du prix d'achat	3,30 €
Autre billetterie (concert, rencontre sportive, ...)	50 % du prix d'achat	50 % du prix d'achat
Billetterie pour les 18-25 ans		
Piscine, patinoire, bowling	3,00 €	3,30 €
Cinéma	50 % du prix d'achat	5,50 €
Autre billetterie (concert, rencontre sportive, ...)	50 % du prix d'achat	50 % du prix d'achat
Activités et sorties		
Séjours	50 % du prix d'achat	50 % du prix d'achat
Adhésion annuelle par atelier (culture, musique, sport)	6,00 €	6,40 €
Participation individuelle pour les soirées	3,00 €	3,30 €

N° 166 - Fixation des tarifs des activités proposées par l'Espace Artistique Jeunesse de l'Avant-Scène.

Adopté à la majorité PAR 41 POUR, 6 CONTRE ET 1 ABSTENTION ;

FIXE la grille des tarifs des activités proposées par l'Espace Artistique Jeunesse de l'Avant-Scène, à compter du 1er septembre 2014, comme suit :

Adhésion Jeunesse : Tarif annuel		
	01/09/13	01/09/14
Plein Tarif	9,70 €	10,70 €
Tarif Réduit (familles nombreuses)	6,30 €	6,90 €

	Tarif annuel (adhésion jeunesse incluse)			
	01/09/13		01/09/14	
	Rueillois	Non Rueillois	Rueillois	Non Rueillois
Théâtre / pop studio en cours collectifs 1h30/semaine	109,00 €	218,00 €	120,00 €	262,00 €
Renforcement rythmique en cours collectifs 1h30 / semaine	109,00 €	218,00 €	120,00 €	262,00 €
Dances en cours collectifs 1h30 / semaine	218,00 €	436,00 €	240,00 €	524,00 €
Cours de musique individuel séance de 30 mn / semaine	468,00 €	612,00 €	515,00 €	735,00 €

INDIQUE que les inscriptions en cours d'année aux cours de musique individuel (tarif annuel) donneront lieu à un calcul des frais au prorata en prenant le trimestre comme base.

Tarif trimestriel (adhésion jeunesse incluse)				
	01/09/13		01/09/14	
	Rueillois	Non Rueillois	Rueillois	Non Rueillois
Théâtre / pop studio en cours collectifs 1h30 / semaine	42,00 €	84,00 €	46,00 €	101,00 €
Renforcement rythmique en cours collectifs 1h30 / semaine	42,00 €	84,00 €	46,00 €	101,00 €
Danses en cours collectifs 1h30 / semaine	84,00 €	168,00 €	92,50 €	202,00 €

Tarif à la semaine (pendant les vacances scolaires)				
	01/09/13		01/09/14	
	Rueillois	Non Rueillois	Rueillois	Non Rueillois
Musique, danse en cours collectif 1h30/semaine	31,00 €	62,00 €	34,00 €	75,00 €
Formation musicale, théâtre en cours collectifs de 4h/semaine	62,00 €	124,00 €	68,00 €	150,00 €

	01/09/13		01/09/14	
	Rueillois	Non Rueillois	Rueillois	Non Rueillois
Tarif de répétition pour groupe musical : séance d'une heure <i>(maximum 8 musiciens)</i>	10,20 €	20,40 €	11,30 €	24,50 €

RAPPELLE les tarifs réduits pratiqués :

- 15 % de réduction sur le tarif pour deux activités pratiquées soit par la même personne rueilloise, soit par deux enfants de la même famille rueilloise,
- 20 % de réduction sur le tarif à partir de trois activités pratiquées soit par la même personne rueilloise, soit par plusieurs enfants de la même famille rueilloise.

SPECTACLE	01/09/13		01/09/14	
Billetterie	Adhérent	Non adhérent	Adhérent	Non adhérent
Concert	6,00 €	9,00 €	6,50 €	11,00 €
Théâtre	2,50 €	6,00 €	3,00 €	7,00 €

PRECISE que les non-adhérents aux activités annuelles ou trimestrielles de l'Avant-Scène ont la possibilité de bénéficier du tarif spectacle « adhérents » en prenant une adhésion Jeunesse à l'année.

N° 167 - Fixation des tarifs des activités proposées dans les clubs de jeunes et les structures information jeunesse.

Adopté à la majorité PAR 41 POUR, 4 CONTRE ET 3 ABSTENTIONS ;

FIXE ainsi qu'il suit à compter 1er septembre 2014 les tarifs des activités et animations organisées par les Clubs de jeunes :

	02/09/13		01/09/14	
	jeunes de moins de 12 ans	jeunes de 12 à 17 ans	jeunes de moins de 12 ans	jeunes de 12 à 17 ans
Séjours été	11,80 €/jour	17,60 €/jour	13,00 €/jour	19,40 €/jour
Adhésion Jeunesse annuelle 6-25 ans (aide aux devoirs inclus)				
Plein tarif	9,70 €		10,70 €	
Tarif réduit (familles nombreuses)	6,30 €		6,90 €	
Carte de 4 activités	5,60 €		6,20 €	
Sortie exceptionnelle (prix d'achat supérieur à 12 €)	30% du prix d'achat arrondi au 10 ^{ème} inférieur		30% du prix d'achat arrondi au 10 ^{ème} inférieur	

Manifestations exceptionnelles	02/09/13	01/09/14
Participation	2,60 €	2,90 €

Espace Multimédia Imag'In	02/09/13		01/09/14	
	- 18 ans	+18ans	- 18 ans	+18ans
Ateliers multimédia illimité annuel et Ateliers thématiques (adhésion Jeunesse obligatoire)	67,50 €	101,00 €	74,20 €	111,00 €
Ateliers multimédia illimité trimestriel et Ateliers thématiques (adhésion Jeunesse Obligatoire)	28,00 €	43,00 €	31,00 €	47,30 €
Stage pendant les vacances scolaires (adhésion Jeunesse Obligatoire)	28,00 €	43,00 €	31,00 €	47,30 €

PRECISE qu'à ces tarifs s'ajoute l'adhésion jeunesse obligatoire.

FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 1er septembre 2014, le tarif de la salle événementielle Mille Clubs à :

	02/09/13	01/09/14
Tarif location salle Mille Clubs (pour les jeunes rueillois de 6 à 18 ans et trois mois)	80,00 €	88,00 €

N° 168 - Fixation des tarifs de location des équipements sportifs.

Adopté à la majorité PAR 44 POUR ET 4 CONTRE ;

FIXE les tarifs de location des installations sportives, à partir du 1er septembre 2014, comme suit :

Tarifs Annuels	01/09/13	01/09/14
Gymnases		
1 h semaine	930,00 €	1 020,00 €
1 h week-end	1 040,00 €	1 140,00 €
Stades		
1 h Semaine	970,00 €	1 060,00 €
1 h Week-end	1 080,00 €	1 180,00 €
Forfait Eclairage	215,00 €	235,00 €
Tarif Ponctuel	01/09/13	01/09/14
Location d'un stade ou d'un gymnase		
2 heures	280,00 €	305,00 €

DECIDE d'appliquer une tarification au prorata temporis pour les tarifs annuels de la manière suivante :

- au delà d'une heure, au quart d'heure commencé. Tout quart d'heure commencé est entièrement dû.

DECIDE d'appliquer pour les tarifs ponctuels, un tarif de 77,00 € par demi-heure supplémentaire, au-delà de deux heures. Toute demi-heure commencée est entièrement due.

DECIDE que la mise à disposition de ces infrastructures sera effectuée à titre gracieux au profit des associations d'intérêt général développant des activités au profit de la population rueilloise et participant au dynamisme local.

N° 169 - Fixation des tarifs du Conservatoire à Rayonnement Régional.

Adopté à la majorité PAR 41 POUR ET 5 CONTRE ET 2 ABSTENTIONS ;

FIXE les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Régional, pour l'année scolaire 2014/2015, comme suit :

	Rueil	Extérieurs	
		92	Hors 92
INITIATION FM : Eveil, CI/1, Cadet Roussel Danse : Eveil, Initiation	189 € avec réduction selon le quotient*	Non admis	Non admis
CYCLE I Instruments : Initiation à CI/4 (niveau AEM/AEC) Danse : CI/1 à CI/4	359 € avec réduction selon le quotient*	666 €	749 €
CYCLE II	525 €	923 €	1 063 €

Instruments et Danse : CII/1 à CII/4 (niveau BEM/BEC) (Chant lyrique : Init., Prép, Elem, Moyen) CYCLE III Instruments et Danse : CIII (niveau CEM/CEC)	avec réduction selon le quotient*		
CYCLE Spécialisé Instruments et Danse : Pré-Spé et C.Spé (niveau DEM/DEC) FM : CSpéD (niveau DEM de FM)	635€ avec réduction selon le quotient*	970 €	1 105 €
CYCLE Perfectionnement Instruments : Excellence, Virtuosité, Prépa-Concours Inter.	699€ avec réduction selon le quotient*	1 071 €	1 221 €
ATELIER JAZZ / ART DRAMATIQUE DANSE MODERN-JAZZ (loisir) INSTRUMENT SUPPLEMENTAIRE MUSIQUE DE CHAMBRE (seule)	279 € tarif unique	509 €	593 €
COURS COLLECTIF (seul) FM, Ecritures, Analyse, Improvisation, auditeur, Zarb DISCIPLINE COMPLEMENTAIRE (seule) Piccolo, Cor anglais, hautbois d'amour, alto, luth-théorbe, viole de gambe, violoncelle baroque, piano complémentaire...	199 € tarif unique	369 €	429 €
CHAM-CHAD	CM1-CM2	180 €	333 €
	6ème, 5ème, 4ème, 3ème	263 €	462 €
PRATIQUE COLLECTIVE (seule) Chœur adulte, Ateliers vocaux, Orchestres, Big-band		105 € tarif unique	

***Correspondance des tarifs rueillois en fonction des quotients familiaux**

(applicables uniquement sur les inscriptions en cursus complet)

Tranches de QF		Initiation	Cycle I	Cycles II et III	Cycle Spé.	Cycle Perf.
T1	0 à 270	151,20	287,20	420,00	508,00	559,20
T2	270,01 à 469	151,20 à 155,49	287,20 à 299,15	420,00 à 437,48	508,00 à 529,15	559,20 à 582,48
T3	469,01 à 715	157,49 à 163,81	299,15 à 311,15	437,48 à 455,02	529,15 à 550,35	582,48 à 605,82
T4	715,01 à 1033	163,81 à 170,10	311,15 à 323,10	455,02 à 472,50	550,35 à 571,50	605,82 à 629,10
T5	1033,01 à 1583	170,10 à 176,39	323,10 à 335,05	472,50 à 489,98	571,50 à 592,65	629,10 à 652,38
T6	1583,01 à 2300	176,39 à 182,71	335,05 à 347,05	489,98 à 507,52	592,65 à 613,85	652,38 à 675,72
T7	2300,01 à 3018	182,71 à 189,00	347,05 à 359,00	507,52 à 525,00	613,85 à 635,00	675,72 à 699,00
Tarif hors QF		189,00	359,00	525,00	635,00	699,00

Frais de dossier (non remboursables et non déductibles des frais d'inscription)

- 20 € pour les Cycles I, II, III, CHAM-CHAD, Ateliers, Art Dramatique, Cours et pratique collective seuls, Discipline complémentaire seule,
- 50 € pour les Cycles Spécialisé et Perfectionnement.

Mise à disposition de l'Auditorium du CRR

Semaine de 18h à 23h	375,00 €
Samedi, dimanche (après midi ou soir)	500,00 €
Heure supplémentaire en soirée (dans la limite d'une heure)	50,00 €

Location d'instrument

Droit d'inscription annuel	20,00 €
Location trimestrielle	105,00 €

RAPPELLE qu'il sera demandé à chaque élève musicien (hors niveau Eveil musical) une participation annuelle supplémentaire de 4,53 € correspondant au montant TTC payé à la SEAM (droit de photocopie de partitions à usage pédagogique).

RAPPELLE que conformément à la délibération n° 7 du 11 février 2013 un tarif particulier pour les élèves souhaitant effectuer un stage ponctuel au Conservatoire a été fixé à : 250€ par semaine de stage et par élève.

PRECISE que la location d'instruments s'adresse prioritairement aux débutants rueillois de 1^{ère} année.

INDIQUE que les inscriptions en cours d'année donneront lieu à un calcul des frais au prorata en prenant le trimestre comme base.

N° 170 - Fixation des tarifs de l'Ecole municipale d'arts.

Adopté à la majorité PAR 41 POUR, 5 CONTRE ET 2 ABSTENTIONS ;

FIXE les tarifs de l'École municipale d'arts pour l'année scolaire 2014/2015 comme suit :

ATELIERS PUBLICS – TARIFS ANNUELS 2014 / 2015

Tarifs Annuels		Rueillois							Non Rueillois	
		Tranches de quotient								
		1	2	3	4	5	6	7		
Enfants 2h / semain e	6/15 ans	163,65 €	entre	entre	entre	entre	entre	entre	Tarif unique 413,00 €	
			163,65 €	172,34 €	181,48 €	191,10 €	201,25 €	211,92 €		
			et	et	et	et	et	et		
			172,34 €	181,48 €	191,10 €	201,25 €	211,92 €	223,16 €		
Lycéen s 3h / semain e	Atelier pratique artistique	300,98 €	entre	entre	entre	entre	entre	entre	714,00 €	
			300,98 €	313,37 €	326,26 €	339,69 €	353,67 €	368,24 €		
			et	et	et	et	et	et		
			313,37 €	326,26 €	339,69 €	353,67 €	368,24 €	383,38 €		
	1er cours	328,45 €	entre	entre	entre	entre	entre	entre	750,00 €	
			328,45 €	342,51 €	357,15 €	372,43 €	388,37 €	404,97 €		
			et	et	et	et	et	et		
			342,51 €	357,15 €	372,43 €	388,37 €	404,97 €	422,29 €		
Adulte s (à partir de 15 ans)	A partir du 2ème cours		164,00 €						310,00 €	
	Ateliers libre (2 jours / semaine)		226,00 €						487,00 €	
	Suivi de projet (forfait mensuel ou annuel)		Forfait mensuel : 90 €						170,00 €	
			Forfait annuel : 422,00 €						750,00 €	

ATELIERS PUBLICS – INSCRIPTIONS EN COURS D'ANNEE

Tarifs Annuels		Rueillois							Non Rueillois	
		Tranches de quotient								
		1	2	3	4	5	6	7		
Enfants 2h / semaine	6/15 ans	98,42 €	entre	entre	entre	entre	entre	entre	Tarif unique	
			98,42 €	103,60 €	109,05 €	114,80 €	120,84 €	127,19 €		
			et	et	et	et	et	et		
Lycéens 3h / semaine	Atelier pratique artistique	178,53 €	103,60 €	109,05 €	114,80 €	120,84 €	127,19 €	133,89 €	250,00 €	
			entre	entre	entre	entre	entre	entre		
			178,53 €	186,22 €	194,27 €	202,65 €	211,39 €	220,52 €		
Adultes (à partir de 15 ans)	1er cours	195,69 €	et	et	et	et	et	et	438,00 €	
			186,22 €	194,27 €	202,65 €	211,39 €	220,52 €	230,03 €		
			entre	entre	entre	entre	entre	entre		
			195,69 €	204,25 €	213,16 €	222,48 €	232,19 €	242,33 €	460,00 €	
			et	et	et	et	et	et		
			204,25 €	213,16 €	222,48 €	232,19 €	242,33 €	252,91 €		
	A partir du 2ème cours		110,00 €						188,00 €	
			172,00 €						328	

STAGES – ANNE SCOLAIRE 2014 / 2015

Enfants ou adolescents (6 à 15 ans)		Rueillois	Non Rueillois
Durée	1 jour	11,00 €	28,00 €
	2 jours	34,00 €	68,00 €
	3 jours	57,00 €	107,00 €
	4 jours	79,00 €	146,00 €
	5 jours	101,00 €	186,00 €

Adultes (à partir de 16 ans)		Rueillois	Non Rueillois
Durée	1 jour	28,00 €	42,00 €
	2 jours	57,00 €	83,00 €
	3 jours	86,00 €	125,00 €
	4 jours	114,00 €	167,00 €
	5 jours	143,00 €	209,00 €

Préparation aux concours d'entrée des écoles supérieures d'arts (Lycéens)		Rueillois	Non Rueillois
Durée	5 jour	169,00 €	253

CYCLE DE VISITES D'EXPOSITIONS "une soirée au musée" – année scolaire 2014 / 2015

Nombre des séances	Tarif unique (1)
1	5,50 €
4	17,00 €

(1) Ce tarif ne comprend pas le prix des entrées payantes des musées et des expositions, qui reste à la charge des participants.

N° 171 - Fixation des tarifs de la restauration du personnel communal.

Adopté à la majorité PAR 41 POUR, 6 CONTRE ET 1 ABSTENTION ;

FIXE à partir du 1er septembre 2014, les tarifs des repas du personnel communal comme suit :

	01/01/2014		01/09/14	
	HT	TTC	HT	TTC
Personnel communal, élus et stagiaires	3,85	4,24 €	4,24	4,65
Stagiaires de la Maison de l'Emploi	5,02	5,52 €	5,52	6,07
Extérieurs	6,26	6,89 €	6,89	7,58
Elément périphérique supplémentaire	0,54	0,59 €	0,59	0,65

	01/01/2014		01/09/14	
	HT	TTC	HT	TTC
Panier repas	3,10	3,41	3,41	3,75
Supplément pour repas gastronomique	0,80	0,88	0,88	0,97
Menu deux options	3,10	3,41	3,41	3,75

N° 172 - Approbation des tarifs du Théâtre André Malraux.

Adopté à l'unanimité PAR 47 POUR ET 1 ABSTENTION ;

ADOpte la tarification du TAM pour la saison 2014/2015 selon le détail suivant :

1 - Cinéma Ariel (centre ville et Hauts de Rueil)

Plein tarif	7,30 €
Tarif réduit	6,30 €
Jeunes de moins de 14 ans :	4,00 €

(tous les jours sauf les samedis, les dimanches jusqu'à 19 heures et les jours fériés) pour les scolaires, les étudiants de moins de 26 ans, les familles nombreuses, les personnes de plus de 60 ans et les demandeurs d'emploi.

Tarif réduit tous les jeudis

Abonnement 10 entrées valable un an pour une à deux personnes	59,00 €
Abonnement 5 entrées pour les jeunes de - de 26 ans	25,50 €
Tarif groupe scolaire collèges et lycées	5,00 €
Carte UGC illimité acceptées	
Centres de loisirs et écoles primaires de Rueil-Malmaison	3,50 €
Samedis et dimanches à 11h00	5,00 €

2 - Spectacles

Cartes d'adhésions

Carte plein feux

une personne	23 €
deux personnes	40 €
scolaires, étudiants de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi	15 €
supplément sur chaque tarif pour les non Alto Séquanais	12 €

Carte plein feux +

une personne	30 €
deux personnes	47 €
supplément sur chaque tarif pour les non Alto Séquanais	12 €

Théâtre Danse, Musique, Variété, Humour, Chanson

Plein tarif de 22 à 40 €

Spectacles à voir en famille

Plein tarif de 13 à 28 €

Scolaires 9 à 18 €

Spectacles "petites formes" présentés salle Cabaret, Ariel Hauts de Rueil

Plein tarif de 22 €

Spectacles "Découverte"

Plein tarif de 13 à 28 €

Abonnement scolaire

Trois spectacles : de 9,00 € à 18,00 € par spectacle

Cabaret Jazz

15 €

Tarif exceptionnel

Barbara Hendricks : 45,00 à 55,00 €

Blanche neige – Angelin Preljocaj : 30,00 à 45,00 €

La carte d'adhérent donne droit à des réductions de 3 à 5 € par place sur la très grande majorité des spectacles.

3 - Locations de salles

- Salles de spectacle du TAM

Mise à disposition de la salle sur la base de 2 services de 4 heures comprenant 3 régisseurs techniques

Etablissements scolaires de la Ville,	
Conservatoire à Rayonnement Régional :	1 050 € H.T.
Associations rueilloises:	2 050 € H.T.
Associations rueilloises service de 4 heures pour répétition	1 100 € H.T.
Associations hors Rueil-Malmaison	3 200 € H.T.
Associations hors Rueil-Malmaison service de 4 heures pour répétition	1 550 € H.T.
Sociétés et organisateurs d'événements : minimum journalier de	4 000 € H.T.

Salle du cabaret Ariel

forfait 8 heures sans technicien, associations rueilloises	240 € H.T.
forfait 8 heures sans technicien, autres	300 € H.T.
1 service technicien de 4 heures	110 € H.T.

Ariel Hauts de Rueil

Mise à disposition de la salle sur la base d'un service avec un technicien : 500 € H.T.

N° 173 - Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique avec maintien du paritarisme après recueil de l'avis des représentants du personnel élus de la collectivité.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

FIXE à 7 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal, le nombre de représentants suppléants.

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires du personnel, soit 7 titulaires et 7 suppléants.

DECIDE de recueillir l'avis des représentants de la collectivité lors du comité technique.

N° 174 - Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de travail avec maintien du paritarisme après recueil de l'avis des représentants du personnel élus de la collectivité.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

FIXE à 7 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal, le nombre de représentants suppléants appelés à siéger au comité hygiène, sécurité et conditions de travail.

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit 7 titulaires et 7 suppléants.

DECIDE de recueillir l'avis des représentants de la collectivité au sein du comité technique.

N° 175 - Modification du tableau des effectifs des agents de la Ville.

Adopté à l'unanimité PAR 47 POUR ET 1 ABSTENTION ;

DECIDE de supprimer le poste de Directeur de la communication à la Direction de la Communication sur le grade d'Attaché à compter du 1er septembre 2014.

DECIDE de transformer un poste de professeur d'enseignement artistique (Jazz) en 3 postes à temps non complet de professeurs d'enseignement artistique au Conservatoire à Rayonnement Régional à compter du 1er septembre 2014 :

- 1 poste à 6 heures hebdomadaires
- 2 postes à 5 heures hebdomadaires

DECIDE de créer 20 postes sur le grade d'adjoint d'animation de 2ème classe au service actions éducatives à compter du 1er juillet 2014.

APPROUVE le tableau des emplois permanents à temps complet et à temps non complet de la collectivité comme annexé en pièce jointe.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

N° 176 - Modification de la liste des logements de fonction et des emplois donnant lieu à l'attribution d'un logement de fonction.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

SUPPRIME les logements par nécessité absolue de service suivants :

- Emploi – Directrice de la crèche Sophie Rodrigues
Adresse – 40/42 rue Hippolyte Bisson

- Emploi – Directrice de la crèche des Cigognes
Adresse – 60/62 avenue de Colmar

PRECISE que ces suppressions prennent effet au 1er juillet 2014.

N° 177 - Approbation par la Ville de Rueil-Malmaison du Contrat de bassin "Plaine et Coteaux de la Seine Centrale urbaine".

Adopté à la majorité PAR 44 POUR ET 4 CONTRE ;

APPROUVE le « Contrat de bassin Plaines et Coteaux de la Seine centrale urbaine » (2014 - 2018).

S'ENGAGE à respecter les objectifs et priorités du Contrat de bassin « Plaines et Coteaux de la Seine centrale urbaine » et à en respecter les objectifs lors de la mise en œuvre des actions dont la

Ville est maître d'ouvrage.

AUTORISE le Maire ou l'Elu délégué à signer le contrat de bassin « Plaines et Coteaux de la Seine centrale urbaine » (2014-2018).

N° 178 - Soumission des ravalements au régime déclaratif sur tout le territoire communal.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

DECIDE de soumettre les travaux de ravalements à déclaration préalable sur tout le territoire de la commune.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

N° 179 - Clôture du Programme d'Aménagement d'Ensemble (P.A.E.) du secteur avenue Napoléon Bonaparte/rue Nadar à RUEIL MALMAISON.

Adopté à l'unanimité PAR 47 POUR ET 1 ABSTENTION ;

DECIDE la clôture du Programme d'Aménagement d'Ensemble, le programme des équipements publics ayant été réalisé dans son ensemble et dans le délai imparti.

DECIDE l'application du droit commun de la taxe d'aménagement aux nouvelles constructions.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le Département.

DIT, en outre, que conformément à l'article R. 123.22 du Code de l'Urbanisme, les annexes du PLU seront mises à jour.

N° 180 - Clôture du Programme d'Aménagement d'Ensemble (P.A.E.) boulevard National, rue Pereire, rue d'Estienne d'Orves à RUEIL MALMAISON.

Adopté à l'unanimité PAR 47 POUR ET 1 ABSTENTION ;

DECIDE la clôture du Programme d'Aménagement d'Ensemble, le programme des équipements publics ayant été réalisé dans son ensemble et dans le délai imparti.

DECIDE l'application du droit commun de la taxe d'aménagement aux nouvelles constructions.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux diffusés dans le Département.

DIT, en outre, que conformément à l'article R. 123.22 du code de l'urbanisme, les annexes du PLU seront mises à jour.

N° 181 - USP 13 : Secteur d'aménagement place Jean Jaurès angle boulevard du Maréchal Foch : engagement d'une procédure de déclassement du domaine public communal de terrains bâtis sis 18, boulevard du Maréchal Foch, 9 et 13, place Jean Jaurès et autorisation de signature d'un protocole d'accord à intervenir entre la Ville de Rueil-Malmaison et la société PITCH PROMOTION.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

EMET un avis favorable sur le principe du déclassement du domaine public communal d'une emprise foncière totale de 1 828 m² environ correspondant aux propriétés communales cadastrées section AR n° 509-512 et 514 et situées 18, boulevard Foch, 9 et 13, place Jean Jaurès.

AUTORISE la société PITCH PROMOTION à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles cadastrées section AR n° 509-512 et 514 et situées 18, boulevard Foch, 9 et 13, place Jean Jaurès.

AUTORISE le Maire ou l'Élu délégué à signer le protocole d'accord à intervenir avec la société PITCH PROMOTION constatant la volonté de la Commune de s'investir dans l'opération en cédant, après désaffection et déclassement, une emprise foncière d'une superficie de 1 828 m² environ correspondant aux propriétés communales cadastrées section AR n° 509-512 et 514 et situées 18, boulevard Foch, 9 et 13, place Jean Jaurès moyennant un prix de 3 430 000 € H.T.

N° 182 - Périmètre d'étude situé 13, rue Edouard Manet et 294-296, avenue Napoléon Bonaparte : engagement d'une procédure de déclassement du domaine public communal d'un terrain bâti sis 294, avenue Napoléon Bonaparte et autorisation de signature d'un protocole d'accord à intervenir entre la Ville de Rueil-Malmaison et la société SNC COGEDIM RESIDENCE et/ou toute société substituée.

Adopté à l'unanimité PAR 47 POUR ;

EMET un avis favorable sur le principe du déclassement du domaine public communal de la propriété communale située 294, avenue Napoléon Bonaparte, cadastrée section BP n°11 et d'une contenance de 1901 m².

AUTORISE la société SNC COGEDIM RESIDENCE et/ou toute société substituée à déposer une demande de permis de construire sur la parcelle cadastrée section BP n°11 et située 294, avenue Napoléon Bonaparte.

AUTORISE le Maire ou l'Élu délégué à signer le protocole d'accord à intervenir avec la société SNC COGEDIM RESIDENCE et/ou toute société substituée constatant la volonté de la Commune de s'investir dans l'opération en cédant, après désaffection et déclassement, une emprise foncière d'une superficie de 1.901 m² environ correspondant à la propriété communale cadastrée section BP n°11 et située 294, avenue Napoléon Bonaparte moyennant un prix de 1 600 000 € H.T.

DECIDE de renoncer à la servitude de cour commune grevant la parcelle communale cadastrée section BP n°13 et autorise le Maire ou l'Élu délégué à signer l'acte notarié d'annulation de cette servitude.

N° 183 - Approbation d'une convention de servitude de passage public relative à une sente piétonne reliant la rue du Champtier à la forêt domaniale de la Malmaison à intervenir avec la Fondation de la Salle et l'Association de Gestion du Pensionnat de Passy-Buzenval et l'Association "L'OEUVRE DE SAINT-NICOLAS".

Adopté à l'unanimité PAR 47 POUR ;

DECIDE l'approbation d'une convention à intervenir avec la Fondation de la Salle, l'Association de Gestion du Pensionnat de Passy-Buzenval et l'Association « L'Oeuvre de Saint-Nicolas » permettant la constitution d'une servitude de passage public sur une sente piétonne d'une superficie totale de 4 625 m² environ reliant la rue du Champtier à la forêt domaniale de la Malmaison et longeant l'actuelle allée cavalière.

PRECISE que l'assiette foncière de cette sente piétonne fera l'objet d'une parcelle en cours de division des parcelles cadastrées section BY n° 8-9 et 13 et situées 10, rue du Champtier et 50, avenue Othis Mygatt.

PRECISE que cette servitude, d'une durée indéterminée, est consentie à titre gracieux et que l'Association de Gestion du Pensionnat de Passy-Buzenval participe aux frais de réalisation par la Commune d'une clôture séparative pour un montant forfaitaire de 60 000 € T.T.C.

DIT que les frais de géomètre-expert liés à l'établissement du plan de division ainsi que les frais notariés liés à la publication aux Hypothèques de la convention seront pris en charge par la Ville.

AUTORISE le Maire ou l'Élu désigné à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents afférents à cette convention.

N° 184 - Acceptation d'une offre de concours émanant du Golf de Saint-Cloud et relative aux travaux de réalisation d'une sente piétonne reliant la rue du Champtier à la forêt Domaniale de la Malmaison.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

ACCEPTE l'offre volontaire de concours émanant du Golf de Saint-Cloud d'un montant de 150 000 € dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement de la sente piétonne reliant la rue du Champtier à la forêt Domaniale de la Malmaison.

AUTORISE le Maire ou l'Élu délégué à signer tout document relatif à l'acceptation de cette offre de concours.

N° 185 - Acquisition d'une parcelle de terrain frappée d'alignement sise 30 rue de la Bergerie, appartenant à Madame ROUSSEAU, dans le cadre d'une régularisation foncière moyennant le prix de 7.800 euros.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

DECIDE d'acquérir, moyennant un prix de 7 800 €, une emprise de terrain de 28 m² située 30 rue de la Bergerie et cadastrée section BV n° 552 appartenant à Madame ROUSSEAU.

AUTORISE Le Maire ou l'Élu délégué à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que l'ensemble

des pièces afférentes à cette acquisition.

PRECISE que les frais de notaire seront pris en charge par la Ville.

N° 186 - USP 18 : secteur d'aménagement "Entrée de Ville" : cession amiable d'un terrain communal situé 1 bis Boulevard National à la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte (S.A.I.E.M.) du Moulin à Vent.

Adopté à la majorité PAR 46 POUR ET 1 CONTRE ;
Monsieur DENIS GABRIEL ne prend pas part au vote.

DECIDE de la cession amiable d'un terrain nu, libre de toute construction ou occupation, sis 1 bis Boulevard National à Rueil-Malmaison, d'une superficie de 395 m² environ et cadastré section AH n° 153, au profit de la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte (S.A.I.E.M.) du Moulin à Vent, au prix de 850 000 € H.T. dans le cadre du projet d'aménagement dénommé « USP 18 ENTREE DE VILLE ».

AUTORISE le Maire ou l'Élu délégué à signer la promesse de vente ainsi que tout acte relatif à la cession susvisée.

PRECISE que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

N° 187 - Modification de la Z.A.C. Rueil 2000 Extension modifiée : approbation du dossier de réalisation modifié et du programme des équipements publics modifié.

Adopté à l'unanimité PAR 45 POUR ET 3 ABSTENTIONS ;

APPROUVE le dossier de réalisation modifié de la Z.A.C. Rueil 2000 Extension modifiée, comprenant les pièces énumérées dans la présente délibération.

APPROUVE le programme modifié des équipements publics de la Z.A.C. Rueil 2000 Extension modifiée.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

N° 188 - Modification de la dénomination de la "place du 11 novembre 1918".

Adopté à l'unanimité PAR 45 POUR ET 3 ABSTENTIONS ;

DECIDE de modifier la dénomination de la « Place du 11 novembre 1918 » en « Place du 11 novembre 1918 et des Anciens Combattants ».

N° 189 - Avis du Conseil municipal sur le projet de Programme Local de l'Habitat.

Adopté à la majorité PAR 43 POUR, 4 CONTRE ET 1 ABSTENTION ;

EMET un avis favorable au projet de programme local de l'habitat.

N° 190 - Renouvellement de la convention de délégation de la gestion du contingent préfectoral de logements sociaux avec le Préfet des Hauts de Seine et la Commune de Rueil-Malmaison et mise en place d'un nouveau logiciel, le SYPLÔ (Système Priorité Logement).

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

APPROUVE la 4ème convention de délégation de gestion du contingent préfectoral de logements sociaux à passer avec le Préfet, conclue jusqu'au 31 décembre 2015, renouvelable par reconduction expresse.

AUTORISE le Maire ou l'Elu délégué à signer ladite convention.

N° 191 - Demande de subvention auprès de la Direction des Affaires Culturelles d'Ile-de-France pour l'équipement numérique de la Médiathèque Jacques Baumel et de son réseau de bibliothèques.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

DECIDE de solliciter auprès de la DRAC Île-de-France une subvention pour l'équipement numérique de la Médiathèque et son réseau de bibliothèques au taux de 50% H.T. du montant des dépenses.

DIT que la recette correspondante sera constatée sur le budget communal.

N° 192 - Demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2014 auprès du Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Ile-de-France) en faveur du Conservatoire à Rayonnement Régional.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

DECIDE de solliciter auprès du Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Île-de-France) une subvention de fonctionnement en faveur du Conservatoire à Rayonnement Régional au titre de l'année 2014.

AUTORISE le Maire ou l'Élu délégué à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires en vue d'obtenir cette subvention.

N° 193 - Approbation d'une convention à intervenir avec le Syndicat des copropriétaires de la résidence "L'AMETHYST" située rue de la Chapelle et rue du Plateau pour permettre l'entretien d'une partie des espaces verts de cette résidence par la Ville.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

APPROUVE la convention à intervenir avec le Syndicat des copropriétaires de la Résidence « L'AMETHYST » du 10-24 rue de la Chapelle/ 20 à 24 rue du Plateau permettant l'entretien par la Ville des espaces verts non clôturés situés rue de la Chapelle sur une emprise de 229 m² environ.

PRECISE que cette convention est consentie, à titre gracieux, pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction pour une égale durée et dans la limite de 9 ans.

AUTORISE le Maire ou l'Élu désigné à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents afférents à cette convention.

N° 194 - Règlement de fonctionnement du pôle enfance - famille et modalités d'adhésion.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

APPROUVE le règlement de fonctionnement du pôle enfance-famille.

APPROUVE la création d'un tarif d'adhésion de 50 euros par an et par famille à compter du 1er septembre 2014 au pôle enfance-famille.

AUTORISE le Maire ou l'Elu délégué à signer le règlement.

N° 195 - Modification du règlement de fonctionnement des établissements multi-accueil petite enfance.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

APPROUVE le règlement de fonctionnement multi-accueil petite enfance modifié.

AUTORISE le Maire ou l'Elu délégué à signer ledit règlement.

N° 196 - Modification du règlement de fonctionnement de l'accueil familial.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

APPROUVE le règlement de fonctionnement de l'accueil familial, tel que modifié.

AUTORISE le Maire ou l'Elu délégué à signer le règlement.

N° 197 - Approbation de l'avenant n°1 au marché n°2011-11108 conclu avec la société ALLO DICS portant modification du bordereau des prix unitaires.

Adopté à l'unanimité PAR 46 POUR ET 2 ABSTENTIONS ;

APPROUVE la conclusion de l'avenant n°1 au marché n°2011-11108, portant modification du bordereau des prix unitaires, avec la société ALLO DICS sise 29 avenue des Morillons, ZA des Doucettes à GARGES-LÈS-GONESSE (95144).

INDIQUE que cet avenant prend effet à compter de sa date de notification, pour un début d'exécution fixé au 1er août 2014.

AJOUTE que les autres termes du marché demeurent inchangés.

AUTORISE le Maire ou l'Élu délégué à signer cet avenant et à prendre toute mesure concernant son exécution.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

N° 198 - Saisine de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) concernant le principe d'une délégation de service public pour la construction et la gestion d'un complexe funéraire regroupant un crématorium et un funérarium.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

SAISIT la commission consultative des services publics locaux concernant le principe d'une délégation de service public pour la construction et la gestion d'un complexe funéraire regroupant un crématorium et un funérarium.

N° 199 - Approbation de la consultation relative aux prestations de services de traiteurs et de réceptions.

Adopté à la majorité PAR 47 POUR ET 1 CONTRE ;

APPROUVE le lancement de la procédure allotie de consultation des entreprises, par voie de procédure adaptée, afin de conclure divers marchés relatifs aux prestations de services de traiteurs et de réceptions.

INDIQUE que ces marchés sont conclus pour une durée initiale d'un (1) an à compter du 21 novembre 2014, sous réserve de leur notification préalable, ou à défaut à compter de leur date de notification, et sont reconductibles tacitement une (1) fois, dans la limite totale de deux (2) ans.

PRÉCISE que ces marchés sont traités à prix unitaires, et sont conclus sans montant minimum, ni montant maximum.

AUTORISE le Maire ou l'Élu délégué à signer lesdits marchés et à prendre toute mesure concernant leur exécution.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

N° 200 - Approbation de la consultation relative à la fourniture de livres et de divers documents pour la Médiathèque Jacques Baumel et d'autres services municipaux.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

APPROUVE le lancement de la procédure allotie de consultation des entreprises, par voie d'appel d'offres ouvert, afin de conclure divers marchés relatifs à la fourniture de livres et de divers documents pour la Médiathèque Jacques Baumel et d'autres services municipaux.

INDIQUE que ces marchés sont conclus pour une durée initiale d'un (1) an à compter du 1^{er} janvier 2015, sous réserve de leur notification préalable, ou à défaut à compter de leur date de notification, et sont reconductibles tacitement trois (3) fois, dans la limite totale de quatre (4) ans.

PRÉCISE que ces marchés sont traités à prix unitaires, et sont conclus sans montant minimum, ni montant maximum.

AUTORISE le Maire ou l'Élu délégué à signer lesdits marchés et à prendre toute mesure concernant leur exécution.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

N° 201 - Convention de partenariat entre la Ville, le service Idée J'Bus de l'association départementale des pupilles de l'enseignement public 92 (PEP 92) et l'Association Information Jeunesse 92 (AIJ92), pour une campagne de sensibilisation auprès des jeunes sur la santé et la citoyenneté.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

DECIDE de conclure une convention de partenariat entre la Ville, le Service Idée J'Bus de l'association départementale des pupilles de l'enseignement public 92 et l'Association Information Jeunesse 92.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Elu délégué à signer tout document relatif à cette convention.

N° 202 - Rapport d'activités des Conseils de Village pour l'année 2013.

PREND ACTE du rapport d'activités 2013 des Conseils de Village.

N° 203 - Modification du règlement intérieur des activités physiques et sportives municipales.

Adopté à l'unanimité PAR 42 POUR ET 6 ABSTENTIONS ;

ADOPTE les modifications du règlement intérieur des activités physiques et sportives municipales.

AUTORISE le Maire ou l'Elu délégué à signer ce règlement.

DIT que ledit règlement sera affiché et remis au public fréquentant les activités physiques et sportives municipales.

N° 204 - Remboursement des frais occasionnés par le changement d'adresse des propriétaires ou locataires du bâtiment J du 2 au 6 rue Camille Saint-Saëns, devenant allée Camille Saint-Saëns suite aux travaux entrepris par la Ville et l'OGIF dans le cadre de la rénovation et la réhabilitation du quartier.

Adopté à la majorité PAR 47 POUR ET 1 CONTRE ;

ADOPTE le principe de la participation financière de la Ville pour les frais occasionnés dans le cadre de changements d'adresses opérés par les habitants d'une portion de la rue Camille Saint-Saëns devenue allée Camille Saint-Saëns et d'allouer cette somme sur le budget communal.

DECIDE dans le cadre des frais qui seront à la charge des propriétaires et/ou locataires pour la modification de leur adresse, d'affecter une somme au budget communal pour les remboursements.

AUTORISE le Maire à rembourser les frais des propriétaires et/ou locataires pour la modification de leur adresse qui, dans le cadre de la rénovation du quartier Plaine Gare, voient le nom de leur voirie devenir l'allée Camille Saint-Saëns.

N° 205 - Organisation d'une vente aux enchères de véhicules et équipements usagés de la Ville.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

APPROUVE la mise en vente aux enchères au plus offrant, des véhicules et équipements réformés figurant sur la liste annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou l'Elu délégué à prendre, aux termes des dites enchères, toutes décisions et à signer tous documents liés à cette opération s'agissant notamment des actes de vente des biens mobiliers en cause.

DIT que les recettes correspondantes seront constatées au budget communal.

N° 206 - Approbation de la vente d'un véhicule Renault Kangoo à la Communauté d'agglomération du Mont-Valérien.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

APPROUVE la vente du véhicule Renault Kangoo immatriculé AC-836-VS à la Communauté d'agglomération du Mont-Valérien sise 1 place de la Boule, CS 40005 à NANTERRE (92024).

DIT que le prix de vente est fixé à 8 170 € T.T.C.

AUTORISE le Maire ou l'Élu délégué à signer le contrat et à prendre toute mesure concernant son exécution.

N° 207 - Convention de mécénat culturel avec la société EIFFAGE pour l'achat de pianos pour le Conservatoire à Rayonnement Régional.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

DECIDE de signer une convention de mécénat avec la société EIFFAGE.

AUTORISE le Maire ou l'Élu délégué à signer ladite convention.

N° 208 - Convention de partenariat entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et la Croix Rouge pour la gestion de la Boussole.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

APPROUVE le partenariat entre la Ville, le Centre communal d'action sociale et la Croix rouge française.

AUTORISE le Maire ou l'Elu délégué à signer la convention et tous les actes y afférents.

N° 209 - Convention de partenariat entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et la Croix Rouge pour la gestion de l'Intervalle.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

APPROUVE le partenariat entre la Ville, le Centre communal d'action sociale et la Croix rouge pour la gestion de l'Intervalle.

AUTORISE le Maire ou l'Elu délégué à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

N° 210 - Conventions de mécénat entre la Ville et les sociétés LECLERC, MONOPRIX et ERDF dans le cadre des Rendez-Vous du Développement Durable 2014.

Adopté à la majorité PAR 45 POUR, 2 CONTRE ET 1 ABSTENTION ;

DECIDE la conclusion de conventions de mécénat avec les Sociétés ErDF, LECLERC et MONOPRIX dans le cadre des « Rendez-vous du Développement Durable ».

AUTORISE le Maire ou l'Élu délégué à signer lesdites conventions.

N° 211 - Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville de Rueil-Malmaison et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

DÉCIDE de conclure une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris-Hauts-de-Seine pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.

AUTORISE le Maire ou l'Élu délégué à signer cette convention.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

N° 212 - Conventions de parrainage entre la Ville et les Sociétés ART DE VOIR, CLOPE ELECTROCHIC, AMERICAN EXPRESS et BILLIECHOCO dans le cadre du pique-nique de Rueil sur Seine organisé le dimanche 7 septembre 2014.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

DECIDE la conclusion de conventions de parrainage avec les Sociétés ART DE VOIR, CLOPE ELECTROCHIC, AMERICAN EXPRESS et BILLIECHOCO dans le cadre du pique-nique organisé par la Ville le 7 septembre 2014 au Village Rueil sur seine.

AUTORISE le Maire ou l'Élu délégué à signer lesdites conventions.

N° 213 - Cession amiable d'une propriété communale sise 8-12, avenue Georges Pompidou à la société ENNA IMMOBILIER moyennant un prix de 1 200 000 euros.

Adopté à l'unanimité PAR 48 POUR ;

RETIROUVE la délibération du Conseil Municipal n°338 en date du 10 décembre 2010 décidant la cession amiable d'un pavillon sis 8-12, avenue Georges Pompidou et d'un lot de copropriété à la société PITCH IMMOBILIER.

DÉCIDE la cession amiable du pavillon situé 8-12, avenue Georges Pompidou, libre de toute occupation ou location, à la société ENNA IMMOBILIER, ou à toute société constituée à cet effet, moyennant un prix de 1.200.000 €.

DIT que les conditions suspensives de la promesse de vente sont les suivantes :

- obtention d'un permis de construire modificatif et définitif permettant la création de deux logements dans le bâtiment existant situé 8-12, avenue Georges Pompidou,
- absence de contraintes géotechniques du sol et du sous-sol nécessitant des fondations spéciales,
- obtention d'un prêt bancaire.

DECIDE le transfert du permis de construire n°PC 09206311C0045 délivré le 6 juillet 2011 et son modificatif n°PC 09206311C0045-M1 obtenu le 30 mai 2013 au bénéfice de la société ENNA IMMOBILIER ou à toute société constituée à cet effet.

AUTORISE le Maire ou l'Élu délégué à signer la promesse de vente ainsi que l'acte authentique définitif et toutes les autres pièces afférentes à cette cession.

PRÉCISE que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

N° 214 - Voeu du Conseil municipal soutenant la candidature de la France pour accueillir l'exposition universelle de 2025.

Adopté à l'unanimité PAR 47 POUR ET 1 ABSTENTION ;

SOUTIENT le projet d'organisation de l'exposition universelle de 2025 en France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce 26 juin 2014, à 22h40.

Pour extrait certifié conforme



Annexe à la délibération n° 154

INDEMNITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	Titre	NOM	Prénom	Titre	Indemnité en % de l'indice 1015 (juin 2014)
1	M.	OLLIER	Patrick	Maire	75,67*
2	M.	LE CLEC'H	François	Adjoint au Maire	30,00
3	M.	GABRIEL	Denis	Adjoint au Maire	30,00
4	Mme	RUCKERT	Carole	Adjoint au Maire	30,00
5	M.	MAGNIN-LAMBERT	Alain	Adjoint au Maire	30,00
6	Mme	DEMBLON-POLLET	Rita	Adjoint au Maire	30,00
7	Mme	BOUTEILLE	Monique	Adjoint au Maire	30,00
8	M.	LANGLOIS d'ESTAINTOT	Philippe	Adjoint au Maire	30,00
9	Mme	GUETTA-HAMADI	Carine	Adjoint au Maire	30,00
10	M.	BARBIER DE LA SERRE	Olivier	Adjoint au Maire	30,00
11	Mme	GENOVESI	Andrée	Adjoint au Maire	30,00
12	M.	PERRIN	Pascal	Adjoint au Maire	30,00
13	Mme	ROUBY	Anne	Adjoint au Maire	30,00
14	M.	COSSON	Patrice	Adjoint au Maire	30,00
15	Mme	HAMZA	Henda	Adjoint au Maire	30,00
16	M.	TROTIN	Philippe	Adjoint au Maire	30,00
17	Mme	DELOFFRE	Annick	Adjoint au Maire	30,00
18	M.	BOUSSO	David	Adjoint au Maire	30,00
19	Mme	CHANCERELLE	Blandine	Adjoint au Maire	30,00
20	M.	DIDRIT	Jean-Pierre	Conseiller municipal délégué	30,00
21	M.	BOUIN	Alain	Conseiller municipal délégué	30,00
22	M.	MORIN	Jean-Pierre	Conseiller municipal délégué	8,60
23	Mme	DAVANTURE	Geneviève	Conseiller municipal délégué	8,60
24	Mme	MAYET	Martine	Conseiller municipal délégué	8,60
25	Mme	VALLETTA	Vincenza	Conseiller municipal délégué	8,60
26	Mme	GIBERT	Pascale	Conseiller municipal délégué	8,60
27	M.	NAJIB	Mohamed	Conseiller municipal délégué	8,60
28	M.	PASADAS	Jean-Simon	Conseiller municipal délégué	19,17
29	Mme	BRETEAU	Agnès	Conseiller municipal délégué	8,60
30	M.	SGARD	Frédéric	Conseiller municipal délégué	19,17
31	M.	GROS	Benoît	Conseiller municipal délégué	19,17
32	M.	GODON	Olivier	Conseiller municipal délégué	8,60
33	Mme	THIERRY	Carole	Conseiller municipal délégué	8,60
34	Mme	OHANA	Vanessa	Conseiller municipal délégué	8,60
35	Mme	COULAMY	Florence	Conseiller municipal délégué	8,60
36	M.	SAUSSEZ	Alexandre	Conseiller municipal délégué	8,60
37	Mme	CORREA	Félicité	Conseiller municipal délégué	8,60
38	M.	LARRAIN	Jean-Christian	Conseiller municipal délégué	19,17
39	Mme	ZEHNER	Céline	Conseiller municipal délégué	8,60
40	Mme	RALIBERA	Syntia	Conseiller municipal délégué	8,60
41	M.	JEANMAIRE	François	Conseiller municipal	6,00
42	Mme	CLAVEL	Sylvie	Conseiller municipal	6,00
43	M.	RUFFAT	Hugues	Conseiller municipal	6,00
44	Mme	HUMMLER-REAUD	Anne	Conseiller municipal	6,00
45	M.	TOULOUSE	Roland	Conseiller municipal	6,00
46	Mme	MILLECamps	Dominique	Conseiller municipal	6,00
47	M.	ROCHERON	Bertrand	Conseiller municipal	6,00
48	M.	POIZAT	Vincent	Conseiller municipal	6,00
49	Mme	SCHNEIDER	Murielle	Conseiller municipal	8,60

* Ecrêttement

Annexe à la délibération n° 156

ETAT DES SUBVENTIONS

Fonction 025

Association GAT (Goût Avenir Tradition)	3 000 €
Bridge Club de Joséphine	500 €

33.90– Action culturelle

L'association philatélique de Rueil (SPRM)	1 675 €
L'atelier d'art Floral	3 500 €
Les amis de la musique	1 500 €
Emmanuel Gospel Choir	400 €
Terra Nova	2000 €

Fonction 40.10

Comité Sportif et Artistique des Hauts de Rueil (CSAHR)	10 000 €
Club Subaquatique de Rueil	1 000 €
Association Rueilloise d'éducation populaire l'Abeille	7 200 €

Fonction 422,80

Association des guides et souts d'europe – groupe filles	1 500 €
Association des guides et souts d'europe – groupe garçons	500 €

520 -Interventions sociales

Espoir de vivre	3 000 €
Florina	1 000 €
Solidarité Migrant	1 500 €

ETAT DU PERSONNEL

SITUATION RECAPITULATIVE AU 1ER JUILLET 2014

GRADES OU EMPLOIS	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS			
	CATEGORIES	EMPLOIS PERMANENTS	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		A TEMPS COMPLET	A TEMPS NON COMPLET		Temps complet	Temps non complet	
EMPLOIS FONCTIONNELS							
Directeur général des services		1	0	1	1	0	0
Directeur général adjoint des services		5	0	5	0	0	5
Directeur général des services techniques		1	0	1	0	0	1
Total		7	0	7	7	0	7
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Administrateur général	A	1	0	1	1	0	0
Administrateur	A	1	0	1	1	0	1
Directeur	A	7	0	7	7	0	7
Attaché principal	A	13	0	13	11	0	13
Attaché	A	86	3	89	43	0	64
Redacteur principal 1ère classe	B	21	0	21	21	0	21
Redacteur principal 2ème classe	B	8	0	8	8	0	8
Rédacteur	B	25	0	25	13	0	21
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	34	0	34	34	0	34
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	21	0	21	21	0	21
Adjoint administratif de 1ère classe	C	20	1	21	20	1	21
Adjoint administratif de 2ème classe	C	147	12	159	139	7	147
Total		364	16	380	319	8	359
FILIERE TECHNIQUE							
Ingénieur en chef de classe normale	A	4	0	4	4	0	4
Ingénieur principal	A	9	0	9	8	0	9
Ingénieur	A	16	0	16	6	0	13
Technicien principal 1ère classe	B	10	0	10	10	0	10
Technicien principal 2ème classe	B	20	0	20	11	0	20
Technicien	B	3	0	3	3	0	3
Agent de maîtrise principal	C	33	0	33	32	0	33
Agent de maîtrise	C	30	0	30	30	0	30
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	43	0	43	43	0	43
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	24	0	24	24	0	24
Adjoint technique de 1ère classe	C	31	0	31	31	0	31
Adjoint technique de 2ème classe	C	502	0	502	447	0	501
Total		725	0	725	649	0	721

GRADES OU EMPLOIS	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS			
	CATEGORIES	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SOCIALE							
Conseiller socio-éducatif	A	1	0	1	1	0	1
Assistant socio-éducatif principal	B	3	0	3	2	0	2
Assistant socio-éducatif	B	5	0	5	2	0	5
Éducateur de jeunes enfants principal	B	11	0	11	11	0	11
Éducateur de jeunes enfants	B	31	0	31	18	0	24
Agent social principal de 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
Agent social de 1ère classe	C	9	0	9	9	0	9
Agent social de 2ème classe	C	16	0	16	14	0	14
ATSEM principal de 1ère classe	C	7	0	7	7	0	7
ATSEM principal de 2ème classe	C	11	0	11	11	0	11
ATSEM de 1ère classe	C	23	0	23	9	0	14
Total		118	0	118	85	0	99
FILIERE MEDICO-SOCIALE							
Psychologue hors normale	A	1	0	1	1	0	1
Psychologue classe normale	A	0	1	1	0	0	1
Puéricultrice cadre supérieur de santé	A	3	0	3	3	0	3
Puéricultrice cadre de santé	A	7	0	7	5	0	5
Puéricultrice de classe supérieure	A	5	0	5	5	0	5
Puéricultrice de classe normale	A	6	0	6	4	0	5
Cadre de santé infirmier, rééducateur	A	5	0	5	4	0	4
Infirmier soins généraux hors classe	A	4	0	4	4	0	4
Infirmier soins généraux classe supérieure	A	0	0	0	0	0	0
Infirmier soins généraux classe normale	A	3	0	3	3	0	3
Technicien paramédical classe supérieure	A	6	0	6	0	1	1
Technicien paramédical classe normale	B	4	0	4	4	0	4
Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe	B	8	0	8	5	0	5
Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe	C	6	0	6	6	0	6
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C	37	0	37	37	0	37
Auxiliaire de puériculture de 2ème classe	C	89	0	89	61	0	80
Total		184	1	185	142	0	164
FILIERE SPORTIVE							
Conseiller principal 2ème classe des APS	A	1	0	1	1	0	1
Conseiller des APS	A	2	0	2	1	0	2
Éducateur des activités physiques et sportives principal 1ère classe	B	7	2	9	6	0	8
Éducateur des activités physiques et sportives principal 2ème classe	B	10	0	10	8	0	8
Éducateur des activités physiques et sportives	B	12	0	12	9	3	12
Total		32	2	34	25	0	31

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURWUS			
		EMPLOIS PERMANENTS	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES		AGENTS NON TITULAIRES	
					Temps complet	Temps non complet	Temps complet	Temps non complet
FILIERE CULTURELLE								
Directeur d'Établissement d'enseignement artistique 1ère catégorie	A	1	0	1	1	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	28	0	28	0	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	17	5	22	7	2	6	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	17	3	20	17	2	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	7	3	10	6	0	1	3
Assistant d'enseignement artistique	B	0	2	2	0	0	0	2
Conservateur de bibliothèques en chef	A	1	0	1	1	0	0	0
Conservateur de bibliothèques de 1ère classe	A	1	0	1	1	0	0	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	2	0	2	2	0	0	0
Bibliothécaire	A	5	0	5	4	0	0	0
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	6	0	6	6	0	0	6
Assistant de conservation principal 2ème classe	B	9	0	9	5	0	2	7
Assistant de conservation	B	5	0	5	2	0	2	4
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	0	1
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	C	2	0	2	2	0	0	2
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	C	7	0	7	7	0	0	7
Total		108	13	122	90	4	11	7
FILIERE ANIMATION								
Animateur principal 1ère classe	B	15	0	15	15	0	0	0
Animateur principal 2ème classe	B	4	0	4	4	0	0	4
Animateur	B	38	1	39	35	2	1	38
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	0	1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	9	0	9	9	0	0	9
Adjoint d'animation de 1ère classe	C	26	0	26	26	0	0	26
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	192	0	192	182	0	7	189
Total		285	1	286	272	0	9	1
FILIERE POLICE								
Chief de service de police municipale principal 2ème classe	B	1	0	1	1	0	0	1
Chef de police municipale	C	1	0	1	1	0	0	1
Brigadier chef principal	C	23	0	23	23	0	0	23
Brigadier	C	21	0	21	21	0	0	21
Gardien	C	9	0	9	6	0	0	6
Total		55	0	55	52	0	0	52
AGENTS CONTRACTUELS (Art. 110 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée)								
Collaborateur de Cabinet		3	0	3	0	2	0	2
TOTAL GENERAL		1882	33	1915	1641	12	163	13
								1829

SITUATION DES AGENTS NON TITULAIRES AU 01/07/2014

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	CONTRAT CDI Art. 3-4	CONTRAT CDD Art. 3-3-2°	CONTRAT CDD Art. 3-2	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché principal	A	2	0	0	2
Attaché	A	5	3	13	21
Réacteur	B	3	0	5	8
Adjoint administratif de 2ème classe	C	1	0	0	1
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	0	1	0	1
Ingénieur	A	1	2	4	7
Technicien principal 2ème classe	B	2	0	0	2
Technicien principal	B	1	0	0	1
Agent de matrice principal	C	14	0	39	53
Adjoint technique de 2ème classe	C	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE					
Assistant socio-éducatif	B	0	3	3	6
Éducateur de jeunes enfants	B	0	0	6	6
ATSEM de 1ère classe	C	0	0	5	5
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Psychologue classe normale	A	0	0	1	1
Psychologue classe normale	A	0	0	1	1
Infirmier soins généraux classe normale	A	0	0	1	1
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C	0	0	19	19
FILIERE SPORTIVE					
Conseiller des APS	A	0	1	0	1
Éducateur des activités physiques et sportives principal 1ère classe	B	0	0	2	2
Éducateur des activités physiques et sportives	B	2	0	1	3
FILIERE CULTURELLE					
Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	3	2	2	7
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	0	0	1	1
Assistant d'enseignement artistique	B	3	0	1	4
Assistant de conservation principal 2ème classe	B	0	0	1	2
Assistant de conservation	B	0	0	2	2
FILIERE ANIMATION					
Animateur	B	1	0	2	3
Adjoint territorial d'animation de 2ème classe	C	2	0	25	27
TOTAL GENERAL		41	9	143	193